



Ville de Lisle-sur-Tarn

Département du Tarn

Commune de LISLE-SUR-TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
Travaux place de Larmasse

N°1742024

Le Maire de LISLE-SUR-TARN,

VU les articles du Code des Collectivités Territoriales,

VU le permis d'aménager n°PA8114524T0002, relatif à l'aménagement de la place de Larmasse

VU la demande de l'entreprise COLAS demeurant à Albi,

Considérant que le maintien de la circulation n'est pas possible ponctuellement, il y a lieu de prendre les dispositions suivantes :

ARRETE

Article 1 : La circulation sera interdite dans les deux sens avenue de la Poste les 24 et 25 octobre 2024.

Article 2 : Toutes les dispositions et mesures de sécurité seront prises par l'entreprise COLAS durant la période précitée.

L'entreprise COLAS mettra en place la signalétique correspondante et les déviations nécessaire.

Article 3 : La Gendarmerie de Lisle-sur-Tarn et la Police Municipale seront chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lisle-sur-Tarn, le 11 octobre 2024

Le Maire,

Maryline LHERM

Pour le Maire
l'adjoint délégué
Patrick GAILLAC



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été publié le...14 OCT. 2024.....et/ou notifié à l'intéressé(e) le ..14 OCT. 2024.. La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de cette notification ou de sa publication. Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.